

-----  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 10 avril 2018**  
**CO 053 DE**

Page 1/4

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT (départ 22h50), Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Guy AUBERT, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Raphaël GAGNEUR Bernard DODANE, Josiane SCARABOTTO, Sylvain BENETRUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Yann PINGUAND, Adrien LAVIER, Christian PROST, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Gilles BEDER à Michel FRANCONY, Guy DAVID à Jacques FAIVRE, Cyril ACCARD GUILLOIS à Bernard BRUNEL, Eric TOURNEUR à Colette GIRARD, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Alain MURCIER à Christian JAQUIER, Pascal DROGREY à Roger GROS, Dominique PELLIN à René GUINERET, Sébastien JACQUES à Véronique LAMBERT, Claudine ROUEFF à Patrice VILLALONGA, soit 10 pouvoirs détenus par des Conseillers.

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 94

Présents : 66

Votants : 76

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, Florent GAILLARD à Guy AUBERT, Marie-Ange CAPRON à Josiane SCARABOTTO, soit 3 voix délibératives à des Suppléants.

Assistait à titre consultatif : Antoine MARCELIN, Pascal BONVALOT, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Philippe BRUNIAUX, Colette BEAUD, Denis BRENIAUX, Frédéric LAMBERT, Jean BOYER, Michel BONTEMPS.

Etaient absents : André VIONNET, Rémy VIENNET, André PROST, Gérard BOUDIER, Jean-Baptiste MERILLOT, Nelly BUYS, Philippe RIOU, Hubert MOTTET, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Bernard LAUBIER, Gérard MATHIEU.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis DUFOUR.

Convocation faite le : 29 mars 2018

**Objet : Subvention EPIC 2018.**

VU la version 1 bis des statuts de l'EPIC ;

VU l'article 6 de la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura et l'EPIC Office de Tourisme Cœur du Jura relatif au financement de l'EPIC indiquant que la collectivité s'engage à soutenir financièrement l'Office de tourisme dans l'accomplissement des différentes missions préalablement exposées ;

ENTENDU que l'EPIC n'a pas démarré au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Dans l'attente de la mise en œuvre effective de l'EPIC, prévue au 1<sup>er</sup> mai 2018, les deux offices de tourisme d'Arbois et de Poligny continuent leurs missions.

ENTENDU que la subvention sollicitée par l'EPIC est donc inférieure à une année pleine.

ENTENDU que le budget prévisionnel sur 12 mois 2018 est de 239.030 € en fonctionnement et 10 500 € en investissement et que la subvention sollicitée auprès de la CCAPS est de 212.330 € pour une année pleine.

-----  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 10 avril 2018  
**CO 053 DE (SUITE)**

Page 2/4

**Objet : Subvention EPIC 2018.**

ENTENDU que par rapport au fonctionnement avec les Offices de Tourisme d'Arbois et de Poligny dans les années antérieures, l'EPIC prend à sa charge les loyers ainsi que tous les fluides. Par ailleurs, un directeur et une comptable/administrative complètent les équipes précédentes.

Pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2018, le montant de la subvention sollicitée à la CCAPS est de 155.330 €.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / VALIDE la subvention 2018 à l'EPIC Office de tourisme Cœur du Jura d'un montant de 155.330 € ;

2 / AUTORISE le Président à verser la subvention et signer toutes pièces afférentes.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Michel FRANCONY

